LE PATRIOTE.

A mes Concitoyens.

Permettez à un ancien patriote de vous présenter cette adresse; il ose espérer, qu'ayant dans sa longue carrière politique, fait tout ce qui était en son pouvoir pour être utile à son pays, ses concitoyens, en raison des motifs qui l'animent, accorderont toute leur attention aux faits comme aux observations qu'il leur soumet.

En novembre prochain seront nommés les officiers de l'Etat, Gouverneur, lieutenant Gouverneur, Sénateurs, les membres de la Chambre des Représentans, et autres officiers. Deux partis sont en présence: l'un veut conserver le pouvoir, et se nomme Démocrate; l'autre veut s'en emparer sous le titre d'Américain.

Pour bien apprécier les prétentions des deux partis, il faut analyser les actes les plus importans de l'administration démocratique, depuis janvier 1853, jusqu'à ce jour.

En 1852, le rail road des Opelousas et celui de Jackson furent incorporés; la Nouvelle-Orléans fut taxée à une somme de trois millions cinq cent mille piastres. Chaque année, les propriétés devaient payer environ six cents mille piastres. Cette loi fut sujette à l'acceptation du suffrage universel, et dans une ville où sur onze mille votans, on compte, à peine, trois mille cinq cents propriétaires, la loi devait être adoptée.

Il est inutile de s'étendre sur tout ce qu'elle a d'injuste et d'outrageant; ce serait trop long à décrire; elle donna lieu à beaucoup de résistance, et à plus de cinq mille procès. Les compagnies des chemins de fer n'ayant pu négocier des bons reposant sur des taxes, dans la session de 1854, la législature décréta que la corporation de la Nouvelle-Orléans donnerait ses bons aux deux chemins de fer, et prendrait pour son compte le recouvrement des taxes sur propriétés, qui avait été décrété en 1852. Mais ce qui paraîtra extraordinaire, c'est que les représentans de la Nouvelle-Orléans, quatre Sénateurs démocrates, et dix-huit sur vingt et un Représentans, ne firent aucune opposition, du moins constatée par un protêt, à ce que la première année de taxes, environ six cents mille piastres, ne fussent abandonnées comme *bonus* aux deux chemins de fer. Il me semble qu'il était plus naturel de libérer les propriétaires de cette première année de taxes. La chose est si extraordinaire, que l'on doit aisément se faire une idée des intrigues et des efforts que firent au Capitole les agents des chemins de fer.

Dans cette session de 1853 et celle de 1854, des bills furent passés au sujet des Swamp lands donnés par le gouvernement général à l'Etat de la Louisiane. Ces terres devaient être vendues à 125 cents l'acre; les commissaires de ce département avaient droit de les améliorer, et de tirer sur le trésor public pour réaliser ce projet. Le trésor devait se rembourser sur la vente de ces terres. Une somme de deux cent soixante mille piastres fut avancée à cet effet, et lors du règlement, les améliorations ayant presqu'égalé le montant des ventes, la conséquence fut que les acquéreurs de ces terres n'ayant pas payé les améliorations, recevaient de l'Etat plus de deux cent mille arpens de terre presque toutes d'alluvion et boisées, sans aucun débours de leur part que ceux que devaient commander des améliorations à leur profit. En 1854, les frais d'impression se sont élevés à soixante mille piastres, dont dix-sept mille pour avoir publié les ventes des Swamp-lands. L'assemblée générale faisait aussi publier en français et en anglais, tous les discours prononcés sur des questions locales.

Il fallait des sténographes, des commis, des traducteurs pour arriver à un résultat bien insignifiant, car quel intérêt ont les citoyens hors de la paroisse qui est le sujet de discours sur des améliorations locales à lire de pareils débats; il serait plus convenable que le sénateur ou le représentant écrivit ses discours et les envoyât à la gazette de sa paroisse. Dans ces années déjà énoncées, sans que la Cour Suprême, les cours de District, où les premiers avocats de l'Etat, eussent demandé que l'on fit et que l'on publia des statuts, une motion fût faite dans la Chambre des Représentans. Trois avocats y siégeant furent nommés, des appropriations furent votées. L'honorable Duncan F. Kenner, dans des débats qui eurent lieu dans le Sénat, déclara que ces statuts coûteraient à l'Etat cent mille piastres. Ainsi, en ajoutant cette somme à celle que l'on payera à la fin de la session prochaine, à l'imprimeur de l'Etat pour la publication de Swamp-lands et des travaux ordinaires, on voit que l'on approchera du chiffre de cent soixante mille piastres. La dette de l'Etat depuis 1853, en comptant les sommes souscrites aux rail-roads, les bons donnés pour venir au secours du trésor, s'est accrue de plus de deux millions de piastres. Qui ne voit pas qu'en augmentant la dette de la ville de la Nouvelle-Orléans, en 1854, de trois millions cinq cent mille piastres, en la surchargeant de taxes sur les propriétés, les propriétaires sont ruinés. Personne ne veut bâtir, les ouvriers sont sans travail; tout le monde voudrait vendre, et personne ne veut acheter: la corporation est menacée de faillite sous le poids d'une dette de près de quatorze millions de piastres. Je laisse ces faits aux réflexions des lecteurs et je leur demande s'il ne convient pas de chercher quelques moyens pour sortir de la position affreuse dans laquelle se trouve la Nouvelle-Orléans et bientôt l'Etat.

Le parti qui est au pouvoir se nomme Démocrate; il ne peut faire la critique des hommes de ce parti, de leurs actes législatifs: s'il triomphe ce sera le même esprit dans les chambres, et probablement qu'un grand nombre de ceux qui ont contribué aux actes intempestifs ci-dessus relatés seront réélus au Sénat ou à la Chambre des Représentants. Croyez-vous, concitoyens, que tous les individus intéressés à garder les terres dont l'Etat leur a fait cadeau, ne fassent pas de grands efforts, ainsi que ceux intéressés dans d'autres matières déjà énoncées. C'est au peuple à réfléchir. Les Démocrates du jour prétendent que la religion catholique est menacée, que les abolitionistes vont recommencer à jeter le désordre parmi nos esclaves, que les citoyens naturalisés n'auront plus de places, qu'ils seront traités comme des parias; enfin, c'est avec des terreurs paniques qu'ils cherchent à inspirer, qu'ils prétendent conserver le pouvoir. Ils crient anathème contre les autres démocrates qui sont opposés au parti qui veut maintenir les actes qui nous ont enlevé une grande partie de nos ressources pécuniaires. Les citoyens se laisseront-ils séduire par des suppositions, par des déclamations. Est-ce la première fois que l'on aura vu en Louisiane les démocrates sortir du parti momentanement? N'a-t-on pas vu de pareils exemples, dans l'élection de Harrison, de Taylor, à la présidence des Etats-Unis? et plus tard ces mêmes democrates ne se sont-ils pas ralliés, n'ont-ils pas voté pour Pierce et pour des gouverneurs démocrates? Mais non, il faudrait que tous les democrates fussent enchaînes à ceux qui prétendent maintenir un système contraire à nos intérêts les plus chers! Quant à moi, dans ma longue carrière législative, ne m'a-t-on pas vu souvent contre l'esprit du parti démocrate qui était opposé aux banques, présenter le bill de la Banque de l'Etat, un bonus de cent mille piastres, et qui a été utile à mes concitoyens. Quelques années après, n'ai-je pas présenté le bill de la banque de l'Union? A sa liquidation l'Etat n'a-t-il pas reçu dans les bénéfices près de quatre cent mille piastres, et les actionnaires trente-sept pour cent? Que de familles se trouveraient ruinées sans le secours de ce dividende!

En 1833, n'ai-je pas présenté le bill de la banque des Citoyens? Cette institution est relevée, elle est maintenant une des premières de cette ville. Ses actions gagnent déjà huit pour cent; l'Etat, qui a le sixième des bénéfices, recevra un jour un dividende considérable. Concitoyens, dans les circonstances actuelles je dois être Louisianais avant tout. Je dois soutenir le parti américain, celui de la reforme, celui qui a triomphé en mars dernier dans les Conseils de Ville; déjà, les dépenses ont diminué de deux cent mille piastres, et l'on s'occupe sans relâche à connaitre exactement l'état des finances. Il est question d'affermer toutes les branches du revenu de la ville, à l'exception des taxes sur les propriétés. Ce moyen est le seul pour nous sortir du vague, des illusions, afin de pouvoir calculer ses recettes, et réduire ses dépenses.

Entend-t-on des propriétaires se plaindre de cette nouvelle administration. Si, lors des elections generales du Président et du vice-Président des Etats-Unis, les démocrates fixaient leur choix sur des hommes comme le général Cass, Stephen Douglass; les démocrates dissidents pourraient se réunir; car, rien n'oblige de rester toujours dans le parti Américain, surtout si nous étions trompés dans notre attente. Mais, si la jeune Amérique nous presentait des hommes croyant en savoir plus que les Jefferson, les Madison, les Monroe, les Jackson et les Polk; des hommes en dehors des maximes de l'immortel Washington, qui seraient pour l'intervention armée, pour se mêler des querelles des nations étrangères et autres folies de ce genre; alors les dissidents démocrates resteraient de préférence dans le parti Américain; car, tous les principes qui ont formé les deux partis n'existent plus; tarif protecteur, banque des Etats-Unis, augmentation du territoire, question de l'esclavage; réglée par le compromis de 1850. Si le parti Démocrate après tant de triomphes était resté modéré, il eût gardé le pouvoir. Ce sont les folies de la jeune Amérique qui ont fait naitre chez les agriculteurs, les commerçants, les manufacturiers, la crainte que des extravagants nous plongeassent dans une guerre. Ces mêmes folies ont été la cause qu'une grande portion de démocrates modérés se sont jetés dans le parti conservateur, qui depuis, a pris le titre d'Américain, qui est plus significatif que celui de Know-Nothing.

Concitoyens, je vous ai fait un tableau de notre situation actuelle, et de ce que prétendent les hommes qui veulent maintenir les mêmes principes, les mêmes erreurs, quant à nos intérêts matériels.

Maintenant, il faut savoir ce que veut le parti Américain. Quant à la religion catholique, elle est garantie par la Constitution des Etats-Unis qui admet et protège tous les cultes et quant à la Louisiane, le traité de cession du 30 avril 1803, entre la république française et les Etats-Unis, garantit l'exercice de la religion des Louisianais. Cet article est le même que celui qui se trouve dans le traité de cession entre la France et l'Angleterre au sujet du Canada; bien que les Anglais fussent à cette époque (il y a de cela un siècle), très intolérants, que la religion anglicane fût la religion de l'Etat, qu'il n'y a pas plus de vingt-cinq ans que le bill pour l'émancipation des catholiques a été proclamé. Avez-vous jamais entendu dire que les Canadiens aient été tracassés, gênés dans l'exercice de leur religion? N'est-il pas aussi absurde que ridicule, de croire que l'antidote du christianisme, la synagogue, serait respectée et l'Eglise Catholique menacée?

2o. Le parti Américain prétend que les statuts de l'Etat qui doivent coûter cent mille piastres, sont inutiles; c'est une loi purement de complaisance, comme celles qui font publier les debats des Chambres en anglais et en français, ainsi que ces nombreux avis pour la vente des swamp-lands. Toutes les impressions de l'Etat ont coûté l'année dernière soixante mille piastres: le parti Américain croit qu'on pourrait réduire ces dépenses à trente-mille.

3o. Le parti Americain croit aussi que les lois de 1853 et 1844 sur les swamp-lands sont inconstitutionnelles La Constitution donne à l'Assemblee General le droit de prelever des taxes pour les depenses de l'Etat; il a aussi le droit de devenir actionnaire de compagnies utiles; mais la Constitution n'a jamais autorise l'Assemblée Générale à déterminer le prix des proprietes publiques, car, dans ce cas, la législature aurait pu fixer 25 cents au lieu de 125 l'acre. Cette Constitution a encore moins donné à l'Assemblée Generale le droit d'ameliorer des terres appartenant à l'Etat, pour ensuite les vendre à l'amiable à 125 cts.

Cette manière de disposer des terres publiques equivaut à une donation. Si ces ventes sont declarées nulles, que l'argent reçu par l'Etat soit remis aux acquéreurs, qu'elles soient vendues sous le marteau de l'encanteur, un quart comptant, et la balance à un, deux, trois quatre et cinq ans, les deux cent mille arpents laisseront à l'Etat, les améliorations payées, plus d'un million de piastres. La quantité de terres connues sous le nom de Swamp-lands est innombrable. Une administration sage, éclairée, peut tout en fournissant des terres améliorées qui attireraient une grande population en Louisiane, produire à l'Etat plus de dix millions de piastres, dans moins de quinze ans. Il me suffira, pour le moment, de dire qu'il y a dans la paroisse Plaquemines, entre le bayou de la Terre au Bœuf, le Mississipi, le Golfe et les lacs, une grande quantité de terres dites marécageuses, traversées par differentes rivières. Une partie de ces terres sont susceptibles d'être desséchées et cultivées en rizières, en mais; tout les fruits des colonies viennent dans ces régions. Un canal, qui du fleuve parcourrait le bayou Bœuf jusqu'au lac Borgne, et deux canaux transversals de ce bayou à la rivière aux Chênes et au bayou Guillemard, établiraient des communications qui les feraient connaitre et apprécier. Avant les machines à dessécher par le moyen de la vapeur, dans les fortes marées du lac Pontchartrain, l'eau venait à la rue Treme. Sur les terres vendues à la corporation quarante mille piastres par Evaristo Blanc il y avait souvent trois pieds d'eau. La corporation les a vendues plus d'un million de piastres. En temps et lieu, je donnerai des plans qui prouveront que sur les terres susrelatées, situées dans la paroisse Plaquemines, on trouvera des prairies susceptibles d'être cultivées.

On pourrait aussi améliorer avec les produits des Swamp-lands cette grande quantité de terre qui se trouve dans le bas de la paroisse intérieure de Lafourche. Il serait facile de contribuer pour faire un rail-road de Donaldsonville à la mer en suivant le bayou Lafourche. On pourrait boucher le bayou au fleuve avec de fortes murailles ou plus bas que Napoléonville, ou Thibodeauville, ne laissant seulement que l'espace nécessaire pour une ecluse, qui donnerait le moyen de fournir de l'eau, soit pour la navigation intérieure, soit pour les habitants et leurs animaux, lorsque le Mississipi est dans sa hauteur ordinaire. On conçoit facilement qu'alors toutes les terres de la vallee de Lafourche s'égoutteraient dans le bayou qui porte ce nom. Un nombre considérable d'arpents de terre seraient cultivables, et l'Etat trouverait facilement des acquéreurs. Les habitants de la paroisse Lafourche Intérieure ne seraient pas dans la nécessité d'entretenir des levées, et d'être exposés à des crevasses continuelles, lors de la montée du Mississipi. Voilà la véritable cause du peu de valeur qu'ont ces terres. Le montant des ventes des Swamp-lands de cette partie de l'Etat suffirait pour effectuer les améliorations déjà indiquées. Qui ne sait pas en Louisiane, que dans la vallée de Lafourche, la population est si considérable, qu'elle manque de terres nécessaires pour occuper même la génération actuelle?

Quant à la question de l'abolitionisme dont parlent tant les démocrates:

Le parti Américain prétend qu'elle a été décidée par le compromis de 1850, et qu'il n'y a pas d'exemple dans les Etats-Unis qu'une loi passée par le Congrès n'ait pas été exécutée. Les adversaires de la loi feront de l'opposition, des discours, afin de faire connaitre leur éloquence, mais il y a loin de cela à lever des armées, à dépenser de l'argent, à répandre du sang, pour ne pas remettre un nègre fugitif, qui serait réclamé par le Marshal des Etats-Unis, soutenu par un règlement de troupes régulières.

Il faut traiter maintenant cette grande question des soi-disantes vexations contre les citoyens naturalisés. En réfléchissant avec calme, on verra que le parti démocrate, ou celui qui se nommait whig, dans toutes les paroisses de l'Etat, hors la Nouvelle-Orléans, n'a pas nommé de naturalisés aux places lucratives excepté je crois deux—un dans la paroisse Vermillion, et l'autre dans la paroisse Plaquemines. Quant aux places données par le Gouverneur et le Sénat, à la Nouvelle-Orléans, sur vingt, on ne compte pas un seul citoyen naturalisé. Cependant, aux élections de novembre 1852, les naturalisés en masses ont voté pour le parti démocrate, qui a obtenu 1,300 voix de majorité à la Nouvelle-Orléans, en tout 2,200 dans l'Etat. Sur le ticket de paroisse qui vient de paraître, on compte deux citoyens naturalisés; un Allemand et un Irlandais; parmi les citoyens naturalisés Français ou Espagnols, point!... Cependant ils sont dans cette ville plus nombreux que les citoyens naturalisés des autres nations réunies. Je demande à tout homme susceptible d'analyser, de reflechir, n'est-ce pas ridicule de prétendre que le parti Américain persécute les citoyens naturalisés? Ce parti dit franchement: "Nous voulons nous gouverner nous-mêmes. Ce langage est celui de toutes les nations. Les citoyens naturalises sont protéges par nos lois; aucun d'eux en laissant l'Europe ne pensait qu'il aurait des places lucratives dans les Etats-Unis; il sont venus jouir de la liberté, de nos institutions, se livrer à l'agriculture, au commerce, ou faire valoir leur industrie, leur état, leur talent, leur profession. Nous formons la majorité, nous préferons nos compatriotes nés sur le sol."

Le parti qui veut conserver le pouvoir sous le titre de Démocrate appelle à son secours les quatre mille citoyens naturalisés qui sont à la Nouvelle-Orléans. (Quant aux natifs dans ce parti, on n'en compterait pas quatre cents): Venez, s'écrie-t-il, venez, vous êtes nos égaux; venez nous assurer le pouvoir, vous aurez votre part dans la grande distribution des places lucratives; quant à nous, grands faiseurs, nous voulons la majorité dans le Sénat, à la Chambre des Representants; nous conserverons le pouvoir, ainsi que les lois sur les Swamp-lands, sur les status à publier, enfin sur les impressions de l'Etat. Une héroïne, Madame Roland sur l'echafaud revolutionnaire, s'ecriait: "O, liberté que de crimes on commet en ton nom!" Ne pourrait-on pas s'écrier: O, démocratie, que d'argent perdu pour l'Etat en ton nom depuis janvier 1853!!.... Maintenant, que tous les candidats recommandés par la convention democratique sont connus, que l'on n'y trouve aucun Français ou Espagnol naturalisés, ne pourrait-on pas dire que la part faite par les démocrates aux Français, aux Espagnols, ressemble au repas que le Renard donna à la Cigogne; mais il faut espérer que les Français naturalisés, dont je suis fier de tirer mon origine, que les Espagnols comprendront que le parti Américain leur offre du moins des garanties pour la paix générale, la tranquillité, l'ordre; point d'intervention armée en faveur ou contre telle ou telle puissance de l'Europe, point de traité d'alliance: enfin, se tenir dans les maximes de l'immortel Washington. Avec de tels principes, le commerce, l'agriculture, les manufactures, prospèreront; les affaires reprendront à la Nouvelle-Orléans; on parviendra à diminuer les taxes qui détruisent la valeur de la propriété; on verra des maisons s'élever de toutes parts. Voilà, voilà, concitoyens les raisons qui m'ont décidé à soutenir la candidature de M. Charles Derbigny, à la place de gouverneur. Citoyen sage, éclairé, économe sans parcimonie, comme homme public, il a acquis une grande expérience pendant vingt ans qu'il a été membre de l'Assemblée Générale; il a présidé le Sénat pendant dix années consécutives sous l'empire de la Constitution de 1812.

Nouvelle-Orléans, 2 août 1855.

BERNARD MARIGNY.

JOSEPH CHENIER, Collecteur pour la Paroisse St. Landry. Bureau aux Opelousas.

LOUIS STAGG, Encanteur Public dans et pour la Paroisse St. Landry. Bureau à la Ville Platte.

ULYSSE GABEREL, Encanteur Publique et Collecteur pour la Paroisse St. Landry. Bureau aux Opelousas. Mars 10.

THEODOSE S. ROBIN, Notaire Public dans et pour la Paroisse St. Landry. Bureau aux Opelousas.

JOSEPH D. RICHARD, Notaire Public dans et pour la Paroisse St. Landry. Son bureau est au Grand Côteau. 19 Mai.

ONEZIME A. GUIDRY, Notaire Public dans et pour la Paroisse St. Landry. Bureau aux Opelousas. Avril 7.

THEODOSE S. ROBIN, Juge de Paix dans le Premier Arrondissement, Paroisse St. Landry. Bureau aux Opelousas.

VALERY ROY, Collecteur, offre respectueusement ses services comme tel, au public. Tout ordre, laissé au magasin de Ney & Esturge, sera promptement exécuté.

B. TOLEDANO & TAYLOR, Marchands Commissionaires, encoignure des rues Saint Charles et Union, Nouvelle-Orléans.
BENJ. TOLEDANO. J. M'DONALD TAYLOR.

ALBERT DEJEAN, Avocat et Conseiller, Opelousas, Le., s'occuppera toute affaire concernant sa profession, tant dans la paroisse de St. Landry que dans les paroisses avoisinantes.

ED. P. DOREMUS, Dentiste, offre respectueusement ses services à ses amis et au public en général. Tout ordre laissé à ce bureau sera promptement exécuté. Opelousas, 3 Mars. 1855.

THEODOSE S. ROBIN, Avocat, offre ses services à ses amis et au public du Quatorzième et Quinzième District Judiciaire. Son bureau est aux Opelousas. Avril 7.

JOHN MACDONALD, Ingénieur Civil et Arpenteur, offre ses services au public, il exécutera immédiatement toutes les commandes qui lui seront données. S'adresser à Mr. Charles N. Ealer, encoignure des rues Maine et Landry, Opelousas.

LE DOCTEUR F. BURR, Dentiste, après vingt-cinq ans d'expérience dans sa profession, offre ses services au public en général, on le trouvera presque tous les jours aux Opelousas, ou à sa demeure tout près du village. Mars 17.

CHAS. N. EALER ET CIE. viennent de recevoir un grand assortiment de Belles MONTRES, BIJOUTERIE, etc., de différentes qualités, qu'ils offrent à des prix réduits, pour du comptant. Toute espèce d'ouvrage, concernant leur métier, sera exécuté d'une manière satisfaisante. M. Ealer continuera à donner son attention personnelle à la réparation des Montres, et dans cette occupation il tachera de faire plaisir à ses nombreux amis et au public. Bureau, enc. des rues Maine et Landry, Opelousas.

NOUVELLE BOULANGERIE. — Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public des Opelousas et des environs, qu'il ouvrira, dans quelques jours, en cette ville, une nouvelle Boulangerie. Il aura les services d'un des plus parfaits boulangers de la Nouvelle-Orleans. Il réclame une part du patronage public.
11 Août. F. A. REER.

BELLE RESIDENCE A VENDRE.— Je vendrai ma résidence dans le village des Opelousas pour la somme de Quatre Mille Piastres, en quatre payements annuels et égaux, portant intérêt à huit pour cent, du jour de la vente. Possession en sera donnée dans un mois.
July 21, 1855. E. H. MARTIN.

SOURCES DE BEAVER CREEK—*Reduction de Pension.*—A partir de cette date, le prix de pension à cet établissement célèbre sera, comme suit:

Par jour $1 00
Chevaux, par jour 75

Une deduction liberale sera faite pour les personnes restant un mois ou plus et surtout pour les familles.
L'etablissement susdit est dans un ordre parfait, et les sources fournissent une abondance d'eau.
Les bains et le logement sont excellents; et la cuisine est de meilleures. 11 Aout.
RACHEL GRADENIGO.

MULE EPAVE.— Arrête, par le soussigné, sur son habitation au Bayou Bœuf, à environ trois milles de Moundville, une Mule, couleur d'un brun-foncé, taille ordinaire, agée d'environ dix ans, marqué à peu près ainsi; RE. (Il est impossible de décrire au juste la dite marque.) Le propriétaire peut obtenir la Mule susdite en prouvant sa propriété et en payant les frais.
GREEN HUDSPETH.

MULET EPAVE.—Arrêté par le soussigné, à la Coulée Croche, une Mulet Americain, couleur rouge, agé d'environ 9 ans, taille moyenne. Il y a deux ou trois mois que le dit Mulet est dans les environs. Il a sur le cou, une tache blanche formant presque la lettre H. Le propriétaire du dit Mulet est prié de venir le réclamer, payer les frais et le retirer.
ANDRÉE MECHE.

NOTICE.—Les créanciers de la succession d'ANDRE DESHAUTEL, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry, sont priés de présenter leurs réclamations contre la dite succession au soussigné, Exécuteur-Testamentaire Datif, ou à son avocat. J. H. Overton, au bureau de celui-ci, aux Opelousas.
J. B. SOILEAU, Fils.
Opelousas, 11 Juillet, 1855.

PHARMACIE.—Les soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de recevoir, à leur Pharmacie, encoignure Main et Bellevue, aux Opelousas, un assortiment très frais de Drogues, Médicines, Parfumeries, Peintures, etc., qu'ils offrent à vendre àdes prix raisonnables.
Ils tiennent aussi un assortiment de MEDICINES PATENTEES, et généralement de tous les articles qui concernent leur partie.
On trouvera dans l'établissement, à toute heure du jour et de la nuit, un Pharmacien dont l'expérience et l'attention qu'il portera aux ordonnances de messieurs les médicins, offrent une pleine garantie aux familles. P. LEONCE HEBRARD & CIE.

40,000 BARDEAUX, PIEUX de 6 et de 9 pieds, BOIS DE PUITS et de BARIL, tout d'un Cypre excellent, à vendre par JONATHAN HARRIS,
à sa résidence aux Opelousas.

LE PROGRES, Journal Quotidien, Publié à New York, en français seulement.
Prix d'abonnement, payable d'advance:
Un an .... $8 00 Trois mois $2 00
Six mois .... 4 00 Un mois 80
Les frais de poste sont à la charge de l'abonné.
M. T. Valade est l'agent du "Progrès" pour les Opelousas.

DROGUES FRAICHES. — P. LEONCE HEBRARD & CIE. viennent de recevoir un assortiment de
Drogues,
Médecines,
Verrerie,
Vernis,
Médecines Patentées,
Clysopompes (nouveau style), etc.
qu'ils offrent à vendre, à bon marché, à leurs termes ordinaires. Mai 12.

AVIS JUDICIARES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District, Paroisse St. Landry....No. 7539.... Succession de John McCleland, décédé.

JOSEPH MCCLELAND, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté un tableau final, réglement et partage, de la susdite succession entre la veuve et les héritiers du dit décédé, accompagné d'une petition demandant l'homologation d'icelui; Et attendu, qu'il a été fait droit à la dite petition par ordre de la Cour en date du 14 août 1855.

En consequence, avis est par le present donné, aux interessés dans cette succession, d'avoir à deduire au greffe de cette cour susdite, dans trente jours qui suivront la date du present avis, les raisons, si aucunes ils ont, pour lesquelles le dit partage ne serait pas homologué et approuvé et le bond du dit administrateur annulé; et de plus, qu'il soit dechargé de toute responsabilité comme administrateur de la susdite succession.

Opelousas, le 18 août 1855.
A. GARRIGUES, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District, Paroisse St. Landry....No. 7534.... Succession de Andre Deshotel, decede.

JEAN BAPTISTE SOILEAU, Fils, de la Paroisse St. Landry, Exécuteur Testamentaire Datif du dernier testament du dit decede, ayant presenté un tableau de classification des dettes de la dite succession, accompagné d'une petition demandant l'homologation d'icelui; Et attendu, qu'il a été fait droit à la dite petition, par ordre de la Cour, en date du 1er Août, 1855;

En consequence, avis est par le present donné aux interesses dans cette succession, d'avoir à déduire au Greffe de la Cour susdite, dans trente jours qui suivront la date du present avis, les raisons si aucunes ils ont, pour lesquelles le dit tableau ne serait pas approuvé et homologué.

Opelousas, le 4 Août, 1855.
A. GARRIGUES, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE— Cour de District, Paroisse St. Landry...No. 7530..Succession de Alexander L. Scott, décédé.—

MARTHA MATILDA GORDON, épouse de Ezekiel Sidney Gordon, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté un partage de la susdite succession entre les héritiers du dit décédé, accompagné d'une petition demandant l'homologation d'icelui; Et attendu, qu'il a été fait droit à la dite petition par ordre de la Cour en date du 26 Juillet, 1855;

En conséquence, avis est par le présent donné, aux intéressés dans cette succession, d'avoir à déduire au Greffe de la Cour susdite, dans trente jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucunes ils ont, pour lesquelles le dit partage ne serait pas homologué et approuvé.

Opelousas, le 28 Juillet, 1855.
A. GARRIGUES, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de District...Paroisse St. Landry....Succession d'Alexandre Lanclos fils, décédé...Assemblée des créanciers.

En vertu d'un ordre de la Cour de District dans et pour la Paroisse St. Landry, une assemblée des créanciers du dit Lanclos, aura lieu, Jeud, 30 du courant entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M., pardevant Théodore S. Robin, notaire public, à son bureau aux Opelousas, dans le but de délibérer relativement aux affaires du dit défunt.

Bureau du greffier, Opelousas 18 août 1855.
A. GARRIGUES, Greffier.

AVIS.—JOSEPH MCCLELAND, de la Paroisse St. Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé Administrateur de la succession de feu Sarah Andrus, veuve de John McCleland, décédé, dernièrement de la susdite Paroisse;

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enrégistrer, par écrit, au bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse. dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

Bureau du Greffier, 18 Août, 1855.
A. GARRIGUES, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District, Paroisse St. Landry...Succession de Michael D. Boatwright, dernièrement de la susdite Paroisse, décédé.—

Une assemblée des créanciers du dit décédé sera tenue SAMEDI, le 1er de Septembre prochain, commençant à 10 heures A. M., par devant Joel H. Sandoz, Notaire Public dans et pour la Paroisse St. Landry, à son bureau aux Opelousas, dans le but de délibérer sur les affaires du dit Michael D. Boatwright, décédé.

Bureau du Greffier, Opelousas, le 28 Juillet, 1855.
A. GARRIGUES, Greffier.

EDUCATION.

PENSIONAT ET EXTERNAT DES DEMOISELLES AUX OPELOUSAS.—Mr. et Mme. HOY, aidée par Mmlle. Hoy et Mme. De St. Ange, ont l'intention d'ouvrir le LUNDI, 12 Mars, aux Opelousas, une Pension de Demoiselles de Premiere Classe où toutes les branches nécessaires à une éducation solide et accomplie, seront enseignées.

Dans le cours d'instruction seront comprises les Langues Anglaise, Française, Italienne et Allemande, ainsi que la Musique le Dessin, la Peinture, tous les Ouvrages à l'aiguille en Soie, Chenille, etc., le Mantien, la Danse et l'Equitation.

Avec l'aide d'instructrices compétentes, et la surveillance assidue de la Directrice, le Principal, à l'espérance d'être soutenu par les habitants de la ville des Opelousas et des environs.

Les prix sont fixés par séance de vingt-et-une semaines, payables la moitié au commencement, l'autre moitié à mi-séance.

Instruction pour les élèves de classes inférieure	$20 00
do. do. 1er classes	25 00
Musixue sur Piano ou Guitar	30 00
Le Dessin	15 00
Le Peinture	20 00
Ouvrages à l'Aiguelle	10 00
La Danse	12 00
Equitation	
Pension	60 00

Mme. De St. Ange étant pour le moment engagée au pensionat de Mme. Henry, au Natchez, ne pourra s'adjoindre à cette Ecole qu'à la fin de la prochaine session. Mars 10, 1855.

BATEAUX A VAPEUR.

PAQUEBOT ENTRE LA NLLE.-ORLEANS, WASHINGTON ET LE BAYOU BŒUF.—Le bateau-à-vapeur fin marcheur et très élégant, SYDONIA, Capitaine Gustave Louaillier, expressément construit pour cette navigation, fera désormais des voyages réguliers entre les Opelousas, Washington, le Bayou Bœuf et la Nouvelle-Orléans. Il est bon marcheur, sûr, comfortable, bien construit et tirant peu d'eau. Les officiers porteront toute leur attention à satisfaire ceux qui daigneront les encourager. Pour plus amples informations, s'adresser à bord. Mars 31.

ELECTION.—Attendu que son Excellence, P. O. Hébert, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à lancé sa proclamation, daté le 26 juillet 1855 ordonnant qu'une élection soit tenue aux différents precincts d'élection de cette Paroisse, le 1er lundi de novembre prochain, pour élire,

Un représentant du 4me District Congressionel, composé des Paroisses de Vermillion, Lafayette, St. Landry, Calcasieu, Rapides, Sabine, Natchitoches, Winn, Desoto, Caddo, Bossier, Claiborne, Bienville, Jackson, Union, Morehouse, Ouachita, Caldwell et Franklin.

Un Gouverneur et un lieutenant Gouverneur de l'Etat.

Un Secrétaire d'Etat et un Avocat Général.

Un Trésorier, un Auditeur des comptes publics, et un Surintendant de l'instruction publique.

Trois représentans à l'Assemblée Générale de l'Etat.

Un Avocat de District pour ce district-ci.

Un Greffier de cette cour de district.

Un Shérif et un Coroner de cette paroisse.

Un Assesseur de taxes pour cette paroisse.

Deux Juges de Paix pour la ville des Opelousas, deux pour la ville de Washington, deux pour la ville de Grand Coteau et un pour chacun des autres wards qui ont droit à un représentant au Juri de Police.

Un Constable pour chaque arrondissement.

Aussi pour ou contre le transfert du siège de Gouvernement de Baton-Roug à la Nouvelle-Orléans.

En conséquence, je, J. B. David, shérif de la Paroisse St. Landry, conformément à la loi et à la dite proclamation, donne avis aux commissaires d'élection de la susdite Paroisse que la dite élection devra se tenir dans la dite paroisse, lundi, le 5 de novembre 1855, entre 9 heures A. M. et 4 heures P. M.

Le scrutin sera ouvert sous la surveillance des commissaires d'élection de la Paroisse St. Landry, sans autre avis, lesquels devront transmettre les retours de ladite élection au soussigné conformément à la loi.

Bureau du Shérif, St. Landry, 18 août 1855.
J. B. DAVID, Shérif.

ANDERSON & THOMPSON, Entrepôt de Marchandises et d'Expédition, Washington, La., ayant complémetent installé leur magasin de dépôt dans Water street, sont préparés à recevoir: Coton, Mélasse, Sucre, et toute espèce de produits et de marchandises que l'on leur envorra pour vendre ou pour être vendue en commission par les consignataires.

VENTES A L'ENCAN.

VENTE PUBLIQUE.—SUCCESSION D'ALEXANDRE LANCLOS, Fils, décédé.

Le public est, par le présent, informé qu'il sera offert, en vente publique, au plus haut et dernier enchérisseur, par le soussigné, Encanteur Public dans et pour la Paroisse St. Landry, sur l'habitation où le défunt a dernièrement résidé, située sur le Bayou Têche, dans cette Paroisse, le

JEUDI, 13 Septembre, 1855,

les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la succession d'Alexandre Lanclos, fils, décédé, à savoir:

Un Nègre nommé JACQUES, agé d'environ 45 ans.
Une Négresse nommée HELENE, agée d'environ 30 ans.
Et ses deux enfans—
DAMONVILLE, Agé de 7 ans, et
ADVELINE, agée de 6 ans.
Une CHARRETTE A BŒUFS:
Une CHARRETTE A CHEVAL;
Un BŒUF;
2 MULETS Americains.
Et diverses articles dont l'énumération est mutile.
Termes et conditions, qui seront favorables aux acquéreurs, seront annoncés le jour de la vente.
ULYSSE GABEREL, Encanteur.

VENTES PAR LE SHERIF.

VENTE PAR LE SHERIF.—ETAT DE LOUISIANE...R. H. Short & Cie. vs. Peter Collins...Cour de District, Paroisse St. Landry....No 6062.—

En vertu d'un writ de fi. fa. délivré dans l'affaire ci-dessus, par la Cour de District dans et pour la Paroisse St. Landry et le susdit Etat, et à moi adressé, il sera exposé, en vente publique, sans benefice d'inventaire, pour du comptant, à la Maison de Cour de cette Paroisse, SAMEDI, le 1er jour de Septembre prochain, commençant à 11 heures et continuant de jour en jour, s'il est nécessaire, tous les titres, droits, intérêts et prétentions de Peter Collins, le défendeur à la propriété suivante, saisie pour satisfaire le dit ordre, savoir:

Un certain MORCEAU DE TERRE, situé dans la susdite Paroisse, sur la rive orientale du Bayou Bœuf, à environ douze milles de Moundville, et mesurant à peu près quatre cents arpens, savoir: Dix arpens de face, sur quarante de profondeur, plus ou moins, borné au nord par la terre de Gilbert Burleigh, au sud par la terre de William Link.

Un autre MORCEAU DE TERRE, situé sur la rive gauche du Bayou Bœuf, dans la même Paroisse, contenant environ deux cents arpens, avec toutes les batisses et ameliorations qui s'y trouvent.

Bureau du Sherif, Opelousas, 28 Juillet, 1855.
J. B. DAVID, Sherif.

VENTES POUR TAXES.

VENTE POUR TAXES.—En vertu des pouvoirs en moi investis par la loi, comme Collecteur des Taxes de Paroisse, et du Railroad, dans et pour la Paroisse de Saint Landry, moi, Elbert Gantt, Collecteur des Taxes de Paroisse pour l'année 1853, et des Taxes de Railroad pour l'année 1854, j'exposerai en vente publique pour du comptant, sans bénéfice d'inventaire, à la Maison de Cour dans la Ville des Opelousas, Paroisse St. Landry, SAMEDI, le premier jour du mois de Septembre, 1855, commençant à 11 heures du matin, et continuant, s'il est nécessaire de jour en jour, tous les droits, titres et intéret des enfants mineurs et héritiers de feu dame Mathilda P. Pannell, épouse de Edwin B. Scott, en la propriété ci-dessous décrite, saisie pour satisfaire les Taxes de Paroisse de 1853, et la Taxe du Railroad de l'année 1854, dues par les dits mineurs, à savoir:

Un certain Nègre Esclave, nommé LEE, agé de vingt-deux ou vingt-trois ans, bon nègre de champ.
ELBERT GANTT, Collecteur.
Opelousas, 28 Juillet, 1855.

AVERTISSEMENT LEGAL.

$500! TOUS CONTRIBUABLES qui n'ont pas encore payé leurs Taxes de Paroisse pour 1854 sont, par ces présentes, avertis que le soussigné fait servir maintenant sur chaque retardataire, une notice écrite et requise par la loi, et que, trente jours après le dit service, il saisira et vendra les propriétés de chaque délinquant pour le payement de ces dites Taxes.

On pourra le trouver pendant les trente jours qui suivront cette date (les Dimanches exceptés) au Opelousas, au bureau de F. & E. N. Callon.
ELBERT GANTT, Collecteur.
Opelousas, 5 Mai, 1855.

Prospectus of "The Opelousas Patriot."

THE UNDERSIGNED will commence the publication, in the town of Opelousas, on SATURDAY, March 3, of a Weekly Newspaper, in the French and English Languages, to be entitled "THE OPELOUSAS PATRIOT," devoted to the periodical dissemination of all intelligence of a Local, Political, Statistical and Miscellaneous character, calculated to please and inform the various classes of readers who may consult its columns.

In Politics, the "Patriot" will be Independent, but not Neutral. The Editors will freely expose to the public inspection the tendency of Public Measures and the conduct of Public Men. Renouncing such names as "Whig" or "Democrat," whether implying censure or praise, they will watch closely the current of events, with the view of commending what is good and condemning what is bad. Measures promotive of the general welfare will be advocated, irrespective of the sources whence they emanate; while the official conduct of public servants will be fearlessly but respectfully exposed to the general scrutiny, in such terms as circumstances may justify.

In the Miscellaneous department, the "Patriot" will embrace such articles as may be deemed best suited to the tastes of its readers; and these articles, whether original or selected, will be concise, brief and practical. Under this department will be included such items as have a tendency to direct public inquiry to the best means of promoting the Agricultural interests and the general business pursuits of our own Parish.

The Editors of the "Patriot" will use every exertion to impart peculiar interest to the Local department. But little is known abroad of the vast but undeveloped country embraced within the limits of the old County of Opelousas. The statistics, population, topography and general resources of this region will, from time to time, receive attention commensurate with their importance. The health, beauty and fertility of the country offer many inducements to immigration; and no pains will be spared to portray adequately these attractive features—to invite population and enterprise to our soil, in order to develop its resources and enhance its wealth.

Much care will be bestowed upon the Editorial department, and writers of acknowledged ability will occasionally contribute to its columns. In its Typographical execution, the "Patriot" will challenge comparison with its most attractive cotemporaries.

All articles of general interest, when briefly written and accompanied by the names of the writers, will be inserted; while communications of a personal character will invariably be rejected. In advancing their opinions, the Editors will do so courteously, avoiding every expression calculated to wound the most delicate sensibility.

The Editors have embarked in their enterprise with zeal and confidence, at the instance of many public-spirited friends. With a full determination to succeed, they will spare neither industry nor capital to win the public confidence, and to deserve general patronage.

The "Patriot" will be published at the moderate rate of TWO DOLLARS AND FIFTY CENTS a year, payable in advance—thus placing it within the reach of a numerous circle of readers.

ALBERT DEJEAN,
CYRUS THOMPSON,
ALF. LIVINGSTON.

Opelousas, February, 1855.